
Don de 20 croix de Saint-Louis et 6 médailles de la part des officiers municipaux de Châlons-sur-Marne, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don de 20 croix de Saint-Louis et 6 médailles de la part des officiers municipaux de Châlons-sur-Marne, lors de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 700;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41144_t1_0700_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre du chef du bureau des biens nationaux (1).

Bureau des biens nationaux près la commune de Paris.

« Paris, le duodi, première décade de frimaire, deuxième année de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Tu trouveras ci-joint la somme de *deux cents livres*, montant de la contribution volontaire des employés dans le bureau des biens nationaux, pour les frais de la guerre pendant le mois dernier de la présente année.

« Salut et fraternité.

« J.-J. HARDY, chef du bureau. »

Les officiers municipaux de Châlons-sur-Marne envoient à la Convention 20 croix de ci-devant chevaliers de Saint-Louis, et 6 médailles pour être livrées à la refonte.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre des officiers municipaux de Châlons-sur-Marne (3).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Châlons, le 28 brumaire de la 2^e année de la République, une et indivisible.

« Nous t'envoyons, citoyen Président, vingt croix de ci-devant chevaliers, déposées entre nos mains, conformément à la loi, avec six médailles enfantées dans l'intention de perpétuer le despotisme et l'orgueil des tyrans. Nous les livrons de bon cœur à la refonte, et nous joignons également à cet envoi trois écus de six livres qui nous rappellent encore le souvenir de nos derniers despotes. S'il nous reste des vœux à former, c'est que cette monnaie disparaisse à jamais de nos yeux et qu'on lui en substitue une républicaine à laquelle de vrais sans-culottes attacheront un grand prix. Contenté nos souhaits, achève un ouvrage si bien commencé, et sois assuré que nous détruirons, de notre côté, les restes de la tyrannie qui auraient pu nous échapper.

Les officiers municipaux de la commune de Châlons, département de la Marne. »

(Suivent 9 signatures.)

La commune d'Auffargis fait don à la patrie de l'argenterie de son église et demande des secours pour son vieux curé.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (4).

Suit la lettre de la commune d'Auffargis (1).

La commune d'Auffargis, à la Convention nationale.

« Dignes représentants d'un peuple souverain,
« Qui, au milieu des plus grandes tempêtes vous nous avez donné une Constitution républicaine qui fera à jamais le bonheur d'un peuple libre.

« Vous, qui sacrifiez tout votre repos à nous faire des lois les plus sages et les plus salutaires qui n'ont jamais existé sur la surface du globe.

« Continuez, dignes législateurs, de remplir votre honorable tâche; que nos ennemis tremblent au seul nom de Convention nationale.

« Qu'ils sachent, tous les tyrans couronnés, que le peuple français veut que vous ne quittiez pas les rênes du gouvernement qu'ils ne soient tous rentrés dans la poussière. Déjà le fanatisme qui faisait tout leur espoir, est à son dernier soupir, et une loi en faveur de ceux qui se dépré-triseront fera disparaître une secte qui a fait tout le malheur du genre humain.

« Les citoyens de la commune d'Auffargis nous ont députés, législateurs, pour vous féliciter de vos glorieux travaux, et pour déposer dans le sanctuaire des lois l'argenterie et les cuivres de notre église; tous les signes du culte sont disparus. La chaire où l'on nous a tant abusés a été jetée par terre en morceaux; le confessionnal est maintenant hors de l'église pour servir de guérite; tous les ci-devant saints sont en arrestation dans un lieu où le soleil ne pourra les incommoder et bientôt on ne va plus reconnaître d'autres divinités que la liberté et l'égalité.

« Cependant, législateurs, l'humanité veut que nous réclamions envers vous des secours pour notre curé qui est âgé de 75 ans, et aveugle depuis quatre ans; ce citoyen est obligé, par son infirmité, d'avoir un vicaire à ses dépens, ne possédant d'autre revenu que son traitement.

« Sur votre invitation, législateurs, nous avons fait une proclamation dans notre commune, par laquelle nous avons invité tous les citoyens qui ont plus de six chemises à en donner une pour nos braves défenseurs, et, à l'imitation de la municipalité, nos concitoyens s'empressent de porter à la maison commune, des chemises, bas et souliers, que nous allons faire passer à notre district respectif.

« Nous finissons, citoyens, en vous priant de ne pas quitter vos glorieux travaux, et nous, nous resterons fermes à notre poste.

« GILBON, maire; SÉE, secrétaire-greffier. »

Le citoyen Tibaud envoie une médaille de cuivre, pour être renvoyée au comité des inspecteurs de la salle (2).

Il a été remis sur le bureau la démission de cinquante-huit prêtres; ayant chacun leur procès-verbal.

Mention honorable et mention au « Bulletin » (3).

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 804.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 64.

(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 804.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 64.

(1) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 819.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 64.

(3) *Ibid.*